



**DECISION DU MAIRE**  
*Prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code Général des  
Collectivités Territoriales*

Département de l'Aisne  
**Commune de Sissonne**

**OBJET** : Marché à procédure adaptée portant sur l'aménagement du quartier du vieux château et la réalisation d'une Maison de Vie Sociale – 2019-004 - Lot unique

Le Maire de la ville de Sissonne

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122.22,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, notamment en application des articles 1, 27 et 90,

VU la délibération n°5 du conseil municipal en date du 9 avril 2014 portant délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal en application de l'article L2122.22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2018.02.12.01 du conseil municipal en date du 12 février 2018 portant délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal en application de l'article L2122.22 du Code général des collectivités territoriales.

VU le rapport d'analyse des offres.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de faire jouer la concurrence, un marché adapté a été lancé le 5 février 2019 à 17:10:01 et qu'à l'issue de cette consultation :

- Une seule offre a été déposée et donc analysée en prenant en compte les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation du marché;
- l'offre de la Société d'Equipement du Département de l'Aisne (SEDA) sise 10 rue Pierre-Gilles de Gennes à Laon (Aisne) a été retenue.

**DECIDE**

**Article 1** : Le marché adapté relatif à l'aménagement du quartier du vieux château et la réalisation d'une Maison de Vie Sociale est attribué à la Société d'Equipement du Département de l'Aisne sise 10 rue Pierre-Gilles de Gennes à Laon (Aisne), pour un montant 97 425,00 euros H.T. soit 116 910,00 € TTC.

**Article 2** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait en sera affiché à la porte de la Mairie.

Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Aisne.

Fait à Sissonne, le 26 avril 2019

le Maire  


CHRISTIAN VANNOBEL

Ce document a été signé électroniquement.  
sous sa forme originale le 29/04/2019 à 09:04:24  
Référence : 410b6c9bdf52657cc7164965a1b749961fceeef4